

# Plantons des haies en Vallées de l'Authie et de la Canche

Le CPIE et ses partenaires accompagnent les agriculteurs et les collectivités dans leurs projets de plantation de haies, en vallées d'Authie et de la Canche.



## Le CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche

Le CPIE accompagne depuis plusieurs années les collectivités et les acteurs du territoire sur l'intégration et le développement de projets en faveur de l'environnement : schémas de Trames verte & bleue, création/restauration de haies...

En 2022, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « **Animation pour la plantation de haies et d'arbres champêtres pour le secteur agricole** », le CPIE conseille et accompagne les acteurs du territoire dans la définition, l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs projets de plantation de haies. Ainsi, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement individuel pour **des visites conseils** afin de définir les projets selon le contexte des espaces à planter, et pour **un appui technique au montage et le dépôt des dossiers de demande de subvention**.

## Accompagnement au montage des dossiers «Plantons des haies»

Dans le cadre des mesures "Plantons des haies et des arbres agricoles" des Programmes du Développement Rural (PDR)

Pour les **agriculteurs** et les **collectivités** qui souhaitent **planter sur le parcellaire agricole** :

- haies minimum 200 ml
- alignements d'arbres en intraparcellaires seul ou en combiné avec des haies pour une parcelle de minimum 1 ha

### Taux d'aides publiques

Montant forfaitaire d'aide : **jusqu'à 80%**

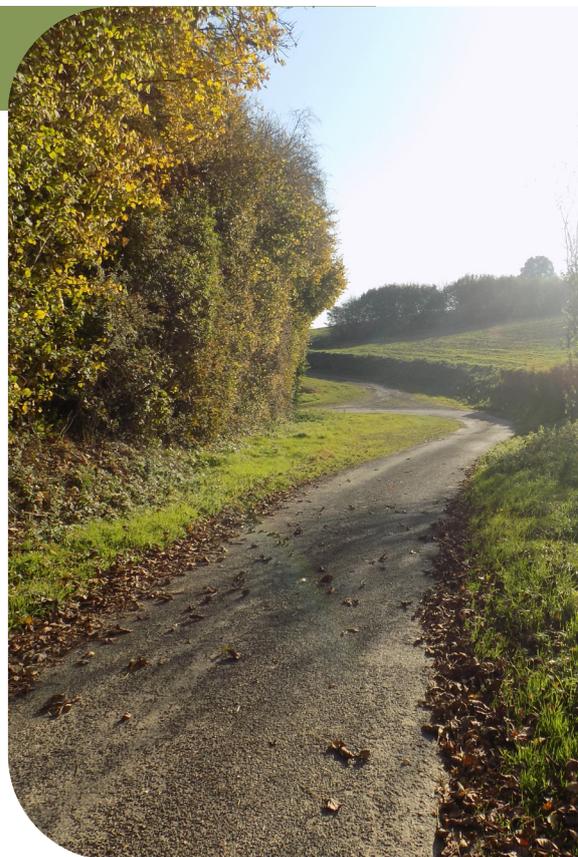
Montant minimum d'investissement éligible : **2000 € HT**

### Dépenses éligibles

- ▷ Plants (*selon la liste des essences éligibles*), tuteurage et paillage
- ▷ Préparation et protection des sols
- ▷ Travaux de plantation
- ▷ Frais de transport, stockage et traitement des plants
- ▷ Protection individuelle contre le gibier et le bétail

### Dates prévisionnelles

Dépôt des dossiers **de février à septembre 2022**



Pour les projets ne répondant pas aux mesures «Plantons des haies et des arbres agricoles» du PDR, le CPIE se fera le relais des autres dispositifs financiers disponibles en région.

Pour toute prise de contact et renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

**Marion GALOT, haie-plantation@cpie-authie.org**

CPIE Val d'Authie, 25 rue Vermaelen 62 390 Auxi-le-Château

<http://www.cpie-authie.org> - **03 21 04 05 79**

Pour les **projets d'agroforesterie**, contacter **Arnaud DELTOUR** de la Chambre Régionale d'Agriculture :

**a.deltour@hautsdefrance.chambagri.fr - 06 73 94 36 68**

Le CPIE a été retenu avec ses partenaires par la DRAAF pour monter un projet adapté à votre exploitation.

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Les-12-laureats-de-l-AMI-pour>

Avec la participation de



Financé par

